

Éducation à la sexualité : un programme qui inquiète par sa nature et son contenu

Le projet d'éducation à la sexualité publié par le Conseil supérieur des programmes est jugé non-conforme aux différents rythmes de développement chez l'enfant par le pédopsychiatre Maurice Berger. Plusieurs associations craignent que l'introduction de la sexualité dès le CM1 ou la lutte contre les stéréotypes de genre dès la maternelle permettent la diffusion d'une certaine idéologie sous couvert de lutte contre les discriminations.

Depuis une loi de juillet 2001, trois séances annuelles d'éducation à la sexualité sont prévues tout au long de la scolarité. Dans la pratique, seuls une minorité d'élèves en bénéficient. Des associations, comme SOS Homophobie ou le Planning Familial, déplorent cette situation depuis longtemps, considérant que cette non-application n'est pas sans lien avec l'augmentation des violences sexistes et sexuelles. Ainsi, en juin 2023, le ministre de l'Éducation nationale, Pap Ndiaye, a saisi le Conseil supérieur des programmes (CSP), chargé de les élaborer, pour clarifier le contenu sur ce sujet et permettre à chaque élève d'y avoir accès.

Le 5 mars dernier, l'instance indépendante a révélé, sur son site, le premier projet de programme d'éducation à la sexualité. Construit en deux étapes, il propose une « éducation à la vie affective et relationnelle » pour les élèves allant de la maternelle au CE2, et une « éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité » pour les classes suivantes, du CM1 à la terminale. Si l'éducation à la sexualité vise à aider les élèves à « *vivre et grandir sereinement avec leurs corps* », à « *construire avec les autres des relations respectueuses* » et « *trouver sa place dans la société pour devenir une personne libre et responsable* », comme l'avance le programme, un certain nombre d'éléments y figurant suscitent l'inquiétude du pédopsychiatre Maurice Berger, qui a été auditionné par le CSP.

Un projet qui fait l'impasse sur les différents rythmes de développement chez l'enfant

« *J'ai le sentiment d'avoir parlé dans le vide* ». C'est ainsi que Maurice Berger résume ses deux heures d'audition. Il avait insisté sur « le respect du développement affectif des enfants » et, à la lecture du projet, il constate « une absence de prise en compte de ce rythme ». Comme exemple, il cite le sujet de la sexualité, « reproduction et sexualité humaine », qui est abordée, progressivement, à partir du CM1-CM2. Le médecin affirme qu'une classe d'âge n'est pas homogène sur le plan affectif et redoute « une dimension traumatique si certains propos sont tenus face à des enfants qui ne sont pas prêts à les entendre ».

En classe de cinquième, les élèves seront invités à « analyser les notions de sexe et de genre » et à « différencier sexe, genre, préférence et orientation sexuelles ». Le professeur y voit l'introduction de la théorie du genre. Après avoir « expliqué l'existence du sexe biologique, on abordera le sexe psychologique, le sexe social » estime-t-il. Maurice Berger assure qu'il n'y a aucune étude « démontrant l'intérêt de cette éducation à la sexualité auprès des enfants », lui qui avait déjà alerté sur ces dangers dans un ouvrage publié en 2018. De plus, le professeur considère que l'État n'a pas à se substituer aux parents dans ce domaine, affirmant recevoir pléthore de témoignages de parents se disant « dépossédés » de leur rôle sur ce thème. « Généralement, les parents attendent que leurs enfants les interrogent » déclare-t-il, avant d'ajouter que ce type de programme « amène certains enfants à se poser des questions qu'ils ne se posaient pas ».

Même son de cloche du côté de Sophie Audugé, déléguée générale de SOS Éducation, qui questionne le fait « de dispenser une éducation affective et relationnelle à des enfants de trois ans ». La spécialiste des politiques éducatives soutient qu'une grande partie de l'enseignement qui est prévu n'est pas adapté à l'âge des élèves auquel il est destiné. Des enfants de maternelle devront ainsi « apprendre à connaître son corps et comprendre ce qu'est l'intimité ». Pour Sophie Audugé, « le concept d'intimité est trop élaboré pour être saisi par un enfant de trois ans ».

De même, en maternelle, les élèves devront « identifier et nommer des émotions et des sentiments : les siens et ceux des autres ». La porte-parole de SOS Éducation juge ces enfants trop jeunes pour avoir « la capacité cognitive de percevoir les états mentaux des autres », observant que cela arrive plus tard « entre 10 et 13 ans ». Avec Maurice Berger, elle déplore que « le contenu des programmes n'est pas conforme aux différents stades du développement de l'enfant », estimant que le sujet de la sexualité « ne devrait pas être abordé avant la cinquième ».

Sophie Audugé juge sévèrement le projet, rappelant que pendant l'audition devant le CSP, trois médecins l'accompagnaient. « On leur a transmis de nombreuses preuves médicales, et pourtant, ils n'ont pas retenu ce qui était nécessaire pour le développement de l'enfant » regrette-t-elle.

Des recommandations idéologiques sous couvert de lutte contre les discriminations

Le Syndicat de la Famille a également été auditionné. Sa présidente, Ludovine de la Rochère reconnaît des qualités au projet, notamment sur « la différence garçon-fille, les sentiments ou la compréhension de la puberté », mais déplore que la pornographie soit abordée « trop tard », à partir de la quatrième, alors que les adolescents y sont confrontés de plus en plus tôt. (lien pdf du haut conseil). Autre élément problématique pour l'ancienne présidente de la Manif pour tous, dès la maternelle, le programme prévoit de « sensibiliser les élèves à la diversité des types familiaux et des rôles parentaux » et « d'identifier les différentes formes du cadre familial, famille hétéroparentale, monoparentale, homoparentale ». Ludovine de la Rochère y voit « une banalisation de l'homoparentalité » alors qu'un enfant « n'a pas deux pères ou deux mères, déclare-t-elle avant de préciser que s'il peut être élevé par un couple de même sexe, il est bien né d'un homme et d'une femme ». En plus « d'être contraire aux convictions de nombreux parents » la présidente du Syndicat de la Famille juge que ce sujet est de nature à « brouiller les repères et les représentations d'un enfant qui ne sait pas encore comme un enfant vient au monde ». Il est par ailleurs demandé aux élèves de CM2 de créer des affiches décrivant les différentes formes contemporaines de la famille ».

La lutte contre les stéréotypes de genre est présente dès la maternelle. Percevant dans cette lutte « un moyen d'abolir tout ce qui exprime la féminité et la masculinité » Ludovine de la Rochère légitime l'existence de normes jugées « nécessaires à chacun d'entre nous et aux relations sociales » redoutant une « confusion entre les sexes ». Pour les élèves de maternelle, il est demandé de « favoriser une utilisation mixte et ouverte à tous de tous les coins jeux, cuisine, garage, bricolage, déguisement, et cela selon les goûts de chacun », une recommandation que notre intervenante estime « absurde et contre-productive », de même lorsque des élèves de CM2 seront chargés de « repérer les stéréotypes dans les catalogues de jouets, le choix des couleurs dans les emballages de jeux et de jouets »...

Le problème des associations militantes intervenant dans les écoles

Le programme stipule : « *L'intervention d'associations agréées et d'institutions partenaires est anticipée et coordonnée ; elle s'effectue toujours en présence d'un ou de plusieurs professeurs responsables. Les intervenants extérieurs respectent la nature proprement scolaire de cette éducation, sans jamais l'instrumentaliser au profit d'une cause militante ou d'une idéologie* ». Par le passé, ça n'a pas toujours été le cas. En effet, dans son rapport, SOS Éducation a recensé un certain nombre de dérives qui sont survenues pendant ces cours. En janvier 2023, dans une école primaire publique de la Loire, une infirmière a donné un cours d'éducation à la sexualité à une classe de CM2. Seule avec les élèves, l'enseignante s'était absentée, l'infirmière a notamment déclaré : « Pour le plaisir une fille suce le pénis du garçon. », « Le garçon suce le vagin de la fille et peut avaler quelque chose. », « On peut faire le sexe dans les fesses. », elle a également expliqué qu'il était possible de changer de sexe en suivant un traitement. Certains enfants ont pleuré, se sont bouchés les oreilles, et ont rapporté ces propos à leurs parents qui n'étaient pas informés de la tenue de ce cours et encore moins de son

contenu...

Ludovine de la Rochère pointe du doigt certaines associations partenaires de l'Éducation nationale comme le Planning familial « qui fait la promotion de l'idéologie du genre comme en témoignait leur campagne sur les hommes qui peuvent être enceints ». Il en va de même pour SOS Homophobie qui « sous couvert de cette lutte a des revendications politiques et sociétales qui ne correspondent pas aux opinions et à l'éducation de nombreux parents ». L'association avait notamment qualifié de « mauvais signal » la nomination d'Aurore Bergé au gouvernement en juillet 2023 car celle-ci avait déposé un amendement pour exclure les hommes trans du droit à réaliser un IVG. « Aujourd'hui, quand on s'oppose aux revendications des associations LGBT, on est catalogué homophobe » remarque la présidente du Syndicat de la Famille qui rappelle la polémique qui avait frappé l'école alsacienne en avril 2023. L'association OUTrans, qui lutte contre la transphobie, était intervenue devant trois classes de quatrième. Des parents d'élèves avaient dénoncé le comportement des intervenants qui auraient vertement recadré certains élèves, n'hésitant pas à les qualifier de transphobes.

De son côté, Agnès Marion, la porte-parole de Parents Vigilants, affirme que ce projet a « le mérite de poser un cadre plus complet que la précédente circulaire du 30 septembre 2022 ». Pour ce qui est des associations accréditées, elle se réjouit que l'instrumentalisation soit proscrite, mais observe que dans les faits ça s'avère plus compliqué que prévu. « On a souvent des interlocuteurs, enseignants ou directeurs d'établissements, qui, de bonne foi, ne voient pas où est l'idéologie de telle ou telle association » constate Agnès Marion qui ajoute que « à partir du moment où elles font parties des associations de références pourquoi se méfieraient-ils ? ».

Le nouveau projet permettra-t-il d'éviter ce genre de dérapages ? Il doit encore être approuvé par Nicole Belloubet, la ministre de l'Éducation nationale, avant d'entrer en vigueur à la rentrée prochaine.